

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Bienvenue

<https://www.cadre21.org/membres/6ad06415fd0d3d3b1b6b766d>

Date d'obtention : 2021-11-19 14:40:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important d'accueillir la victime ou la personne qui vient dénoncer en remplissant une première grille d'évaluation de l'incident.

Avec les informations reçues, déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. (si malveillant: Rencontrer l'instigateur, confisquer le téléphone et téléphoner au service de police)

Rencontrer les autres jeunes impliqués au besoin et remplir une grille d'évaluation de l'incident avec chacun d'eux.

Communiquer avec les parents des jeunes impliqués et expliquer la procédure.

Faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'un jeune ne veut pas collaborer, je dois téléphoner au service de police qui prendra la situation en main.

Il est important de s'assurer que les images correspondent à de la pornographie juvénile.

Il faut faire attention aux demandes faites par des parents. (référer au service de police) ou des journalistes.

On doit rencontrer tous les témoins avant l'instigateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant ou lorsque le jeune ne collabore pas.

Le téléphone aux parents est sûrement aussi une étape plus délicate.